

En 1594 un jeune Gentilhomme (l'Histoire n'en dit pas le nom), qui était de la Ville de Sées en Normandie, vint à Angers pour y étudier en Droit. Il connut dans cette Ville Renée Corbeau, fille d'un Bourgeois. Elle était jeune, belle, sage, et avait beaucoup d'esprit : mais son père et sa mère n'étaient pas riches..

Le Gentilhomme devint très-amoureux; la fille y répondit, ils se plurent mutuellement; de manière qu'il en vint à lui faire par écrit une promesse de mariage. Elle céda ensuite un peu trop promptement à la reconnaissance, car elle devint enceinte; elle ne put cacher longtemps son état à son père et à sa mère; sur quoi il fut décidé entre eux trois que la fille donnerait un rendez-vous à son amant, dont le père et la mère interrompraient le tête-à-tête avec résolution de contraindre (s'il en était question) le jeune homme à tenir sa parole ; mais ils n'en vinrent à aucune extrémité.

Le Gentilhomme consentit de bonne grâce au mariage, dont un notaire aposté dressa sur le champ le contrat. Il sembla que l'approche du Sacrement éloignait subitement l'amour du jeune homme; car quelques jours après il quitta brusquement sa femme pour aller rejoindre son père, à qui il conta son aventure; le père la désapprouva fort, et trouva le moyen, de la faire désapprouver à son fils, au point qu'afin qu'il fut impossible de terminer ce mariage, il le détermina à s'engager dans les Ordres.

Quand Renée Corbeau et sa famille apprirent enfin qu'il était diacre, la douleur s'empara de la fille ; mais le père agissant plus efficacement, pour réparer l'honneur blessé, fit informer à Angers du rapt de séduction.

On décréta le jeune diacre de prise de corps ; l'affaire fut évoquée par appel à la Tournelle criminelle de Paris, où il fut condamné à avoir la tête coupée. L'alternative d'épouser Renée Corbeau ne pouvait lui être offerte, attendu son engagement dans les Ordres. Il allait donc être exécuté, et touchait, pour ainsi dire, au moment fatal.

Les Juges étaient encore assemblés. Renée Corbeau, dont l'amour l'emporta toujours sur la vengeance, se présenta tout-à-coup devant eux, le cœur pénétré de douleur : cependant l'amour la rendit éloquente; elle plaida la cause de son infidèle; et voici les raisons qu'elle y employa.

Elle commença donc par les assurer que c'était elle qui l'avait séduit, et que, s'il s'était ensuite mis dans les Ordres, il n'avait pas eu d'autre motif que la crainte d'un père violent et impérieux ; qu'elle était bien instruite qu'avec une dispense du Pape, un diacre pouvait se marier; qu'on attendait incessamment un Légat de Rome; qu'elle savait très bien encore que le Légat avait à cet égard même autorité que le Pape; qu'elle tâcherait d'en obtenir cette dispense que s'ils ne voulaient pas accorder la vie à son amant à ces conditions, elle leur demandait la grâce de mourir avec lui.

Ce discours, prononcé par une jeune et belle affligée, fit son effet sur les Juges; ils sursirent l'exécution de l'Arrêt pendant six mois ; effectivement dans cette intervalle le Légat arriva en France; c'était le Cardinal de Médicis, qui depuis a été le Pape Léon XI.

Le Légat, quelque instance qu'on lui fît, se trouva si indigné contre l'accusé de ce qu'il s'était fait diacre pour n'être point obligé d'épouser sa maîtresse, qu'il refusa absolument la dispense qu'on lui demandait.

Renée Corbeau n'avait plus de ressource ; mais Henri IV, grand Roi et Prince très-galant, était, par bonheur pour elle, sur le trône de France. Elle alla se jeter à ses pieds ; avec sa figure et son esprit, le Roi ne put lui refuser sa sollicitation auprès du Légat. La réussite n'était pas douteuse. Ainsi le mariage s'étant accompli, subsista dans une union parfaite.